

L'hon. M. Harris: Nous n'avons pas de programme selon lequel une municipalité se verrait interdire de construire des écoles, des hôpitaux, des égouts et de pourvoir à d'autres aménagements indispensables. Comme je l'ai dit à la Chambre, lors de la dernière session, ce que j'ai maintes fois répété depuis, à l'heure actuelle la demande de biens, de services et de main-d'œuvre dépasse nos moyens de production. Dans tous les discours que j'ai prononcés, j'ai mis les gens en garde contre toute augmentation de cette demande au point où nous aurions l'inflation d'une nature beaucoup plus grave que nous l'avons connue dernièrement.

D'où il suit que dans tous les secteurs de l'économie on a éprouvé, à un moment ou à un autre, de la difficulté à emprunter autant d'argent qu'on le voulait ou à mener à bien certains travaux de construction. Les municipalités et l'industrie du bâtiment en ont souffert, comme on l'a dit au cours de la dernière session. Dans une certaine mesure le gouvernement du Canada en a lui-même souffert puisque les emprunts que nous avons annoncés aujourd'hui portent un intérêt plus élevé qu'auparavant.

Si, à titre d'organisme élu, une municipalité constate qu'il lui faut choisir entre un taux d'intérêt plus élevé et le renvoi à plus tard de certains travaux projetés, c'est là simplement le lot qui nous échoit à tous à un moment ou à un autre, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, de l'administration municipale ou même d'une entreprise commerciale.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Je désire poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il songé aux effets désastreux de son programme sur l'économie des provinces Maritimes, une des régions les plus pauvres du Canada?

L'hon. M. Harris: Je ne saurais me prononcer avec une trop grande assurance sur l'état exact de l'économie des provinces Maritimes, mais je ne puis le considérer comme étant désastreux, ni rien de semblable.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Le ministre des Finances sait-il que, dans ma ville, il est absolument impossible d'emprunter un seul dollar des banques pour la construction d'une maison et que les banques affirment ouvertement et par lettre que c'est attribuable à la décision de la Banque du Canada ou de l'État? A l'heure actuelle, à Collingwood, on ne peut obtenir un sou pour la construction d'une maison et les banques ne se cachent pas pour dire que c'est à cause la décision du Gouvernement. Le ministre est-il au courant de cela?

[M. Regier.]

L'hon. M. Harris: Non, je ne suis pas au courant de cela, mais je suis toujours prêt à apprendre quelque chose de mon voisin de Simcoe-Nord.

M. Ferguson: Il est grand temps que vous le sachiez.

L'hon. W. Earl Rowe (chef intérimaire de l'opposition): Je voudrais savoir du ministre des Finances si la rumeur qui semble courir dans les milieux d'affaires, et d'après laquelle le taux d'intérêt serait rabaisé à la suite d'une entente entre la Banque du Canada et le Gouvernement avant le mois de juin prochain, est fondée ou non?

M. Knowles: Pourquoi le mois de juin prochain?

LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

DEMANDE RELATIVE À UNE APPLICATION PLUS ÉTENDUE DE LA LOI OU L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. A-t-il l'intention de recommander à la Chambre, à la prochaine session, une prorogation de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ou de présenter en remplacement un nouveau projet de loi dont l'application sera plus étendue?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, cette question va être étudiée d'ici l'ouverture de la prochaine session. Si quelque disposition s'impose, la Chambre en sera informée.

L'IRRIGATION

RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA CONSTRUCTION D'UN BARRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Johnson (Kindersley): J'aimerais poser une autre question au premier ministre. Vu la déclaration qu'il a faite en ce qui concerne le relèvement des terrains à productivité insuffisante, pouvons-nous en conclure qu'on se propose d'entreprendre sur-le-champ la construction du barrage du bras sud de la Saskatchewan de façon à rétablir la situation dans ces régions?

Le très hon. L.-S. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur, ce ne serait pas là une conclusion logique.